

François Asselineau et Nicolas Dupont-Aignan saisissent conjointement le CSA pour non-respect des règles d'équité par France 3 Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de l'élection législative partielle de la 1ère circonscription du Territoire de Belfort

France 3 Bourgogne Franche-Comté a organisé le vendredi 12 janvier un débat rassemblant 6 des 10 candidats qui se présentent à l'élection législative partielle de la 1ère circonscription du Territoire de Belfort, dont le 1er tour est prévu le dimanche 28 janvier.

Ont été invités à ce débat les candidats suivants, avec les [nuances politiques](#) suivantes attribuées par le ministère de l'Intérieur : Ian Boucard (nuance LR), Christophe Grudler (nuance MDM), Arthur Courty (nuance SOC), Anaïs Beltran (nuance FI), Jean-Raphaël Sandri (nuance FN) et Sophie Montel (nuance EXD).

Les candidats soutenus par l'UPR (Jonathan Vallart, nuance DIV), DLF (Julie Kohlenberg, nuance DLF), Lutte ouvrière (Yves Fontanive, nuance EXG) et EELV (Vincent Jeudy, nuance ECO) n'ont pas été invités au débat. Ils n'ont eu droit qu'à des extraits de quelques secondes de leurs interviews séparées, diffusés durant l'émission.

Cette différence de traitement entre les candidats, à la fois en temps de parole (plusieurs minutes contre quelques secondes) et en qualité (débat sur le plateau contre enregistrement) est inacceptable. Une rédaction du service public prend parti de facto dans le débat politique, indiquant implicitement aux électeurs que certains candidats compteraient plus que les autres.

Déjà, durant la campagne présidentielle, la volonté de séparer les prétendus « grands » des prétendus « petits » candidats avait engendré sur TF1 un débat avec cinq candidats sur les onze qualifiés, constituant ainsi un véritable scandale démocratique, que l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) condamne d'ailleurs avec la plus grande virulence lorsqu'elle se produit sous d'autres cieux.

C'est la raison pour laquelle l'Union populaire républicaine et Debout la France ont décidé de saisir conjointement le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Les autres formations politiques exclues du débat de France 3, Lutte ouvrière et EELV, n'ont pas été sensibles à cette approche commune.

François Asselineau et Nicolas Dupont-Aignan, respectivement présidents de l'UPR et de DLF et candidats à l'élection présidentielle de 2017 ont donc adressé un courrier conjoint à M. Olivier Schrameck, président du CSA afin que ce dernier impose à France 3 Bourgogne Franche-Comté des mesures compensatoires en faveur des candidats que la chaîne a délibérément et arbitrairement discriminés (voir le courrier de François Asselineau et Nicolas Dupont-Aignan à la suite du présent communiqué).

L'UPR, DLF, Lutte ouvrière et EELV ont certes des programmes politiques très différents, l'UPR étant notamment le seul parti politique à proposer de faire sortir la France unilatéralement de l'Union européenne, de l'euro et de l'OTAN.

Il est important, cependant, que des formations politiques différentes mais victimes de discriminations arbitraires de la part des médias audiovisuels sachent, ensemble, faire respecter leur droit à la parole, afin de sauvegarder la démocratie et l'expression pluraliste des opinions politiques à la télévision et dans les

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie, en libérant la France de la prétendue union européenne, de l'OTAN et de l'euro-stations de radio, en France.~~

Contact médias :

presse@upr.fr

[Lire la saisine commune de l'Union populaire républicaine et de Debout la France au CSA](#)

[Saisine commune au CSA - Union populaire républicaine / Debout la France](#) by [Union populaire républicaine](#) on Scribd

```
(function() { var scribd = document.createElement("script"); scribd.type = "text/javascript"; scribd.async = true; scribd.src = "https://www.scribd.com/javascripts/embed_code/inject.js"; var s = document.getElementsByTagName("script")[0]; s.parentNode.insertBefore(scribd, s); })();
```